

**-PROCÈS-VERBAL-
du CONSEIL DE FACULTÉ
du 9 mars 2026
sous la présidence du Doyen Anne Fauchon**

Étaient présents : M. Sami Aït-Taleb ; Mme Célia Batah ; Mme Ela Gungor ; M. Guilhem Julia ; M. Franck Laffaille ; M. Élie Louka ; M. Pierre Lefébure ; Mme Judith Maillard ; Mme Anne-Cécile Martin ; M. Jacques Maury de Saint Victor ; M. Antoine Pécoud ; Mme Isabelle Potier ; Mme Despina Sinou ; Mme Laura Tedeschi.

Étaient représentés : M. Paul Chauvin (par A.-C. Martin) ; Mme Anne Étienney (par A. Pécoud) ; M. Michel Séjean-Chazal (par A. Fauchon) ; Mme Marine They (par A. Fauchon) ; M. Damien Mannarino (par A. Pécoud).

Invités permanents : Mme Lidwine Versaveaud ; M. Vincent Orif.

Excusés : M. Philippe Chauviré ; Mme Valérie Depadt ; M. François-Xavier Fort.

Invités : Mme Marina Moreau ; M. Caner Camuk.

Madame le Doyen ouvre la séance à 14 h 08.

1- Informations diverses

INFORMATIONS DIVERSES

FACULTÉ

- Carnet rose : Naissance d'Isaac le 18 janvier 2026, fils de Mme Mélissa Boulange.

- Élections usagers (25 novembre 2025) :

Pour la liste *Trait d'Union* : M. DOUCOURE Mouhameth, Titulaire ;

Pour la liste *Demain, c'est nous !* : M. ELIE Louka, Titulaire ; Mme KERMAOUI Bouchra, Titulaire ; M. TAVARES Bernard, Titulaire ; Mme DJELLAL Alicia, Titulaire ; M. AMIANE Zinedine, Titulaire.

Collègues BIATSS :

Arrivées : Mme Camille Chatel-Louroz, gestionnaire administrative et pédagogique des M1 Droit Droit privé et Notarial ; M. Lucas Lapomme, gestionnaire administratif et pédagogique de l'IEJ ; M. Alex Latif, informaticien de proximité.

Départ : Mme Félicité Ruffe, informaticienne de proximité

- Collègues enseignants :

Départ de M. Julien Cazala (PR 02) en détachement auprès d'Expertise France jusqu'au 31/8/27.

Mme Céline Bloud-Rey (MCF 01) a été désignée comme titulaire au sein du conseil d'administration de l'EFB pour les années 2026-2028.

M. Jean Lecaroz (PAST 01) a été renouvelé pour 3 ans par le Conseil restreint (collège A) de Faculté en date du 14 janvier 2026, en attente de confirmation par le CAC en date du 18 mars.

- Locaux :

Le renouvellement de l'ascenseur est prévu pendant l'été 2026.

La poursuite de travaux d'aménagement : travaux de peinture du couloir de l'administration et du couloir H (rez-de-chaussée) sont prévus pendant l'été également.

Le déplacement des baies informatiques a été décalé à l'été.

- Demande d'installation des lecteurs de badge sur les photocopieurs afin de libérer les impressions grâce au badge professionnel.

- Vote du Règlement intérieur de DSPS. Rappel : en attente du vote par le CAC plénier. En définitive, la CFVU devant revoter le règlement USPN, le VP CAC a décidé de repousser le vote de notre règlement, qui devra peut-être être modifié en conséquence.

- Acquisitions Bibliothèque Universitaire 2025 (pièce jointe).

- Dates : concours d'éloquence, demain mardi 10 mars (finale à Valenciennes le vendredi 13).

Cérémonie des diplômés de masters le jeudi 2 avril.

Rappel : prochain **Conseil de faculté le lundi 8 juin** ; bureau le mardi 26 mai.

Date des Conseils de faculté 2026-27 : 5 octobre, 8 mars (sous réserve + CR avancement enseignants) et 7 juin ; date des bureaux : 21 septembre, 22 février et 24 mai.

Elle remercie que ceux qui le souhaitent adresser les points à soumettre au Conseil au plus tard le jour du bureau précédent.

Elle rappelle aussi que, outre ces dates, il y aura sans un nombre important de Conseils restreints.

Enfin, Madame le doyen informe les membres du Conseil que son renouvellement (hormis les élus étudiants) interviendra courant octobre 2026. Elle reviendra vers eux dès que la date aura été officiellement arrêtées.

UNIVERSITÉ

- Annonce de la présidente lors du CA du 7 novembre : prélèvement de 30 % sur les ressources propres pour le budget 2026 (auparavant 15 %) et demande de rachat sur les frais de communication, missions et déplacement de 40 % (très difficile à respecter dès lors que ces dépenses étaient très raisonnables).

- Fin de « l'article 6 » (dorénavant article D 714-60 et 61) : un nouveau système de primes devrait être mise en place.

2- Procès-verbaux du Conseil du 6 octobre 2025 et du Conseil exceptionnel du 3 novembre 2025

Le Conseil se prononce sur les procès-verbaux du Conseil du 6 octobre 2025 et du Conseil exceptionnel du 3 novembre 2025.

Les documents seront publiés sur le site internet de la Faculté.

Vote favorable à l'unanimité.

3- Audition de Mme Despina Sinou (vice-doyen aux relations internationales)

Argentine : à l'occasion du récent séjour du professeur Emiliano Buis en qualité de professeur invité à l'IDPS, est remis à l'ordre du jour la proposition de partenariat avec l'Université de Buenos Aires ; démarches en cours en vue d'une signature dans les meilleurs délais d'un accord-cadre (*projet porté par Despina Sinou*).

Cambodge – Laos : deux demandes de financement au titre de l'Action-clé 171 (Erasmus +) impliquant DSPS ont été déposées par Yann Charles, chargé de mission pour l'Asie à l'université. Les missions envisagées concernent la mobilité étudiante et du personnel depuis et vers l'Université Royale de Droit et des Sciences économiques de Phnom Penh (Cambodge), ainsi que depuis et vers l'Université nationale du Laos (*projets portés par Yann Charles et Despina Sinou*).

Inde : un premier événement scientifique conjoint est venu sceller notre partenariat avec l'Université Christ de Bangalore : colloque sur « L'Etat de droit », organisé par l'IDPS le 14 novembre dernier dans nos locaux (direction scientifique : Nicolas Clinchamps et Jean-Jacques Menuret).

Des discussions sont en cours avec le professeur Dipika Jain, doyen de la Faculté de droit de l'Université Jindal à Delhi, en vue de la signature d'un accord de partenariat (*projet porté par Despina Sinou*).

Ouzbékistan : dans le cadre du partenariat avec l'Université nationale d'Ouzbékistan (Tachkent), le 9 décembre, venue d'une délégation de cet établissement coordonnée par sa Vice-rectrice chargée des relations internationales, Rahima Shirinova. Évocation de la possibilité d'organiser des missions d'enseignement et des écoles d'été en Ouzbékistan, avec la participation d'enseignants-chercheurs de l'UFR DSPS (*projet porté par Yann Charles et Despina Sinou*).

Grèce : un avenant à l'accord-cadre de coopération avec l'Université de Macédoine (Thessalonique) est soumis à l'approbation du Conseil de l'UFR DSPS ; prolongation de partenariat aux mêmes conditions que celles prévues dans le texte original.

À l'occasion du Salon des Études en France, organisé par l'Ambassade de France à Athènes début février, une délégation de notre université (Sylvie Barrier, Vice-présidente chargée des relations internationales ; Margarita Danilova, chargée de la coopération internationale à la DRI ; Sandrine Lefebvre, responsable du Pôle Mobilités internationales, avec la participation de Despina Sinou) a effectué des visites institutionnelles et noué des contacts auprès de plusieurs universités publiques grecques. La délégation a rencontré le 2 février le professeur Dimitris Drossos, doyen de la Faculté de Philosophie de l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes (EKPA), intéressé par une proposition de partenariat ; un projet de MOU a déjà été adressé et est en cours de révision par la DRI. Un premier échange a eu lieu également entre le professeur Yorgos Kyriakopoulos, Vice-doyen de la Faculté de Droit, et Despina Sinou au sujet d'une collaboration entre les deux facultés.

Le 5 février, ladélégation a été reçue à l'Université Panteion d'Athènes par la Rectrice, professeur Christina Koulouri, accompagnée de membres du Conseil académique ; souhait

de signer prochainement un accord de coopération et d'association aux activités de l'alliance UNINOVIS, dans le but d'intégrer l'alliance en tant que partenaire dans l'avenir. Contact avec les partenaires de l'Université du Pirée au sujet de la signature de notre accord-cadre ; signature dans les meilleurs délais (*projets portés par Despina Sinou*). Le 7 février, la délégation a pris part avec succès à une table-ronde sur les études juridiques en France, organisée à l'Institut français de Grèce.

Italie : quatre avenants visant à prolonger la collaboration avec les universités de Cagliari et de Naples Federico II sont soumis à l'approbation du Conseil, dont respectivement un avenant à l'accord-cadre et un avenant à la convention d'application pour chacun de ces deux établissements partenaires, aux mêmes conditions que celles prévues dans les textes originaires (*projets portés par Despina Sinou*).

Un projet de convention d'application de l'accord-cadre qui nous lie avec l'Université de l'Insubrie (Côme) est soumis à l'approbation du Conseil ; vise à faciliter la mobilité enseignante et étudiante et à sceller une collaboration existante dans le domaine de la recherche (*projets portés par Charles Reiplinger et Despina Sinou*).

4- Convention avec l'université italienne de Insubria

Le Conseil se prononce sur le projet de convention d'application avec cette université. Madame le doyen précise qu'un accord-cadre a été signé avec l'USPN en 2022 ; il s'agit d'une nouvelle convention d'application particulière pour DSPS.

CONVENTION D'APPLICATION **2026_SRI_XXX**

Entre	Université Paris XIII dénommée Université Sorbonne Paris Nord - USPN Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) Code APE : 8542Z N° SIRET : 19931238000017 TVA Intracommunautaire : FR52199312380 99, Avenue Jean-Baptiste Clément 93430 Villetaneuse – France représentée par sa Présidente Nathalie CHARNAUX,	Et	Università degli Studi dell'Insubria XXXX Via Ravasi, 2 21100 Varese – Italia représentée par sa Rectrice Maria PIERRO
-------	---	----	--

Considérant l'accord-cadre de coopération n° **20XX-SRI-XXX** et, après présentation du présent accord aux autorités de tutelle selon les textes réglementaires en vigueur dans chaque état concerné,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

1.1 L'Università degli Studi dell'Insubria et l'Université Paris XIII-USPN ont décidé de mettre en place, dans la limite de leurs moyens et capacités d'accueil, une coopération notamment au niveau de l'enseignement et de la recherche dans les domaines du droit public, du droit privé, de l'histoire du droit et des sciences politiques et sociales, en particulier sur la thématique de la gouvernance en droit interne et international, et pouvant être élargie à d'autres champs disciplinaires connexes intéressant les deux établissements.

L'objet de cette coopération est de permettre aux étudiants de niveau doctoral de l'UFR Droit, Sciences politiques et sociales (DSPS) de l'Université Paris XIII-USPN et du Dipartimento di Giurisprudenza dell'Università degli Studi dell'Insubria de profiter de l'enseignement supérieur des deux établissements dans l'objectif d'offrir une formation de qualité et de haut niveau.

Au-delà de l'échange d'étudiants dans le cadre de semestre(s) d'étude en mobilité mentionné(s) à l'article 7 de l'accord-cadre, la présente convention a pour objectif de

préciser les modalités de formation aboutissant à la délivrance du diplôme de doctorat de chacun des deux établissements partenaires.

1.2 La présente collaboration concernera également les activités mentionnées à l'article 2 de l'accord-cadre.

1.3 Les champs de coopération pourront couvrir par ailleurs l'ensemble des disciplines communes aux deux établissements.

ARTICLE 2 : Coordonnateurs du partenariat

2.1 La réalisation de cette coopération sera confiée aux unités suivantes :

- **Pour l'Université Paris XIII-USPN : l'Unité de formation et de recherche (UFR) Droit Sciences politiques et sociales (DSPS),** dûment représentée par son doyen, **Anne FAUCHON** ;
- **Pour l'Università degli Studi dell'Insubria : le Dipartimento di Giurisprudenza,** dûment représenté par son directeur, **XXXX**.

2.2 La coordination de cette convention sera assurée par un comité mixte, composé de :

- **Pour l'Université Paris XIII-USPN :**
 - **Despina SINOÛ, maître de conférences en droit public, vice-doyen aux relations internationales et institutionnelles de l'UFR DSPS, Université Paris XIII-USPN (coordonnatrice institutionnelle).**
 - **Charles REIPLINGER, maître de conférences HDR en droit public, Institut de Droit public, Sciences politiques et sociales (IDPS), UFR DSPS (coordonnateur scientifique).**
- **Pour l'Università degli Studi dell'Insubria :**
 - **Giorgio Maria ZAMPERETTI, professeur, Vice-recteur des relations internationales, Dipartimento di Giurisprudenza (coordonnateur institutionnel et scientifique).**

ARTICLE 3 : Échange d'enseignants et d'enseignants-chercheurs et recherches communes ou conjointes

Des enseignants et enseignants-chercheurs des deux institutions effectueront des missions d'enseignement et de recherche de courte durée, sous forme de conférences, colloques, séminaires ou ateliers.

Ces missions d'enseignement et événements scientifiques auront lieu à Paris, Villetaneuse et Naples avec la participation notamment des membres susmentionnés du comité mixte de coordination, ainsi que d'autres enseignants et enseignants-chercheurs des deux institutions.

ARTICLE 4 : Echange d'étudiants

4.1 Le nombre de participants est fixé à : 1 (un) étudiant par semestre universitaire.

4.2 Durée des études en échange : maximum 3 (trois) semestres universitaires (chaque partie peut en demander la modification à tout moment).

4.3 Le niveau de connaissances linguistiques requis pour prétendre au double diplôme de doctorat est le niveau B2 pour les deux langues, italien et français.

4.4 Les étudiants sélectionnés s'inscrivent dans chacune des deux universités, règlent leurs droits d'inscription à leur université d'origine et en sont exonérés dans l'université d'accueil.

4.5 Le statut des étudiants concernés est défini comme « Etudiants en échange » ; les crédits obtenus dans l'université d'accueil pourront être validés également dans l'université d'origine.

ARTICLE 5 : Modalités de mise en place de la cotutelle internationale

5.1 Dans le cadre d'une démarche qualité, les Universités Partenaires s'engagent à :

- Organiser le processus de sélection de leurs doctorants en fonction des exigences établies pour leur admission au doctorat ;
- Assurer le suivi de leurs doctorants et gérer la désignation et l'attribution des bourses ainsi que les droits d'inscription et les cotisations de manière autonome, conformément aux règles en vigueur dans leur institution ;
- Inscrire en parallèle les doctorants dans l'Université partenaire ;
- Assurer l'encadrement des doctorants par des co-directeur(ice)s ;
- Accueillir ces étudiants pendant leur séjour à l'étranger et leur garantir un traitement égal à celui réservé aux doctorants de l'établissement d'accueil ;
- Garantir des activités d'enseignement et de tutorat ;
- Mettre à disposition leurs installations et équipements pour les activités tenues dans leur propre établissement ;
- Délivrer leur diplôme doctoral en bonne et due forme ;
- Autoriser l'utilisation des marques et logos des deux Institutions dans la publicité ou le matériel promotionnel des activités prévues.

5.2 Pour valider le double diplôme, les étudiants en doctorat de l'Université Paris XIII-USPN ou de l'Università degli Studi dell'Insubria doivent avoir effectué des activités de recherche par périodes alternées et équilibrées entre les deux établissements. Le temps de présence dans le pays d'accueil (France ou Italie) sera au minimum de 12 (douze) mois et au maximum de 18 (dix-huit) mois sur les 3 (trois) ans de thèse.

5.3 À la fin du doctorat, à l'issue de la mobilité dans l'université partenaire, programmée individuellement pour chaque doctorant participant au présent programme de double diplôme, et après une soutenance de thèse, le/la doctorant/e recevra deux doctorats distincts, un de chaque Université Partenaire.

5.4. La nomination du jury de soutenance doit être conforme aux règles en vigueur dans l'Université de soutenance et sa composition doit respecter une proportionnalité de membres de chaque établissement désignés conjointement.

ARTICLE 6 : Règlement de sécurité et de santé, assurance et frais divers

6.1 Le Président de l'Université Paris XIII-USPN et la Rectrice de l'Università degli Studi del l'Insubria doivent respecter les règles de protection de santé et de sécurité sur le lieu de travail conformément à la réglementation nationale en vigueur, à l'égard du personnel académique ainsi que des doctorants menant leurs activités dans les infrastructures universitaires.

6.2 Le personnel académique et les doctorants doivent respecter les règles de sécurité et de santé en vigueur dans les institutions abritant les activités du programme d'échanges.

6.3 Lors de leur séjour dans l'établissement d'accueil, les étudiants devront être assurés contre les risques (accident, maladie, responsabilité civile), et contre ceux d'un éventuel rapatriement, encourus durant leur séjour à l'étranger.

6.4 L'ensemble des frais liés à la mobilité (transport internationaux, hébergement et frais de vie) seront à la charge des étudiants. Ces derniers bénéficieront des facilités accordées à tout étudiant inscrit à l'établissement où ils suivent leur formation (demandes de logement étudiant, accès aux bibliothèques, restauration universitaire etc.).

ARTICLE 7 : Protection des données

Les Partenaires doivent veiller chacun de manière autonome au respect des données personnelles à l'égard de leurs activités, conformément à la réglementation en vigueur dans leurs pays respectifs. Les Parties se conformeront notamment au Règlement UE 2016/679 (Règlement général sur la protection des données – RGPD) ainsi qu'à la législation en vigueur italienne et française.

ARTICLE 8 : Langue et nombre d'exemplaires

La présente convention est rédigée en langue italienne et en langue française, en deux exemplaires par version linguistique, avec un exemplaire pour chaque établissement. Chacune des versions linguistiques fait foi. Elle est conclue pour la durée de l'accord-cadre et prendra effet à la date de sa signature.

Fait à Villetaneuse,

Le

La Présidente de l'Université Paris XIII-
USPN

Nathalie CHARNAUX

Fait à Côme,

Le

La Rectrice de l'Università degli Studi
dell'Insubria

Maria PIERRO

Vote favorable à l'unanimité.

5- Renouvellement de l'accord-cadre et de la convention avec l'université de Cagliari

Le Conseil se prononce sur le renouvellement de l'accord-cadre ainsi que de la convention d'application avec cette université.

AVENANT A L'ACCORD CADRE DE COOPERATION

20XX_SRI_xxx (numéro attribué par USPN)

Entre **Université Paris XIII dénommée Université Sorbonne Paris Nord (USPN)**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP)

Code APE : 8542Z

N° SIRET : 19931238000017

TVA Intracommunautaire : FR52199312380

99 Avenue Jean-Baptiste Clément

93430 Villetaneuse – France

représentée par sa Présidente

Nathalie CHARNAUX

Et **Università degli Studi di Cagliari** Institution publique dotée de la personnalité juridique, siège primaire de libre recherche et haute formation, lieu d'approfondissement, élaboration de la pensée critique et diffusion des connaissances

Numéro d'identification fiscal : 80019600925

Via Università no. 40
09124 Cagliari – Italie
représentée par son Recteur
Francesco MOLA

Considérant l'accord-cadre de coopération et, après présentation du présent accord aux autorités de tutelle selon les textes réglementaires en vigueur dans chaque état concerné, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le présent avenant acte le renouvellement de l'accord-cadre de coopération n°2020-SRI-275, signé à la date du 13 mai 2020, pour une durée de 5 ans.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées et restent en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le présent avenant est rédigé en langue italienne et en langue française, chaque version faisant également foi. Il est conclu pour la durée de l'accord cadre et prendra effet à la date de sa signature.

Fait à Villetaneuse,
Le

Fait à Cagliari,
Le

La Présidente de l'Université Paris XIII -
USPN

Le Recteur de l'Università degli Studi di
Cagliari

Nathalie CHARNAUX

Francesco MOLA

AVENANT A LA CONVENTION D'APPLICATION

20XX_SRI_xxx (numéro attribué par USPN)

Entre **Université Paris XIII dénommée
Université Sorbonne Paris
Nord (USPN)**

Etablissement public à caractère
scientifique, culturel et
professionnel (EPSCP)

Code APE : 8542Z

N° SIRET : 19931238000017

TVA Intracommunautaire :
FR52199312380

Et **Università degli Studi di
Cagliari**

Institution publique
dotée de la personnalité
juridique, siège primaire de libre
recherche et haute formation,
lieu d'approfondissement,
élaboration de la pensée
critique et diffusion des
connaissances

99 Avenue Jean-Baptiste
Clément
93430 Villetaneuse – France
représentée par sa Présidente
Nathalie CHARNAUX

Numéro d'identification fiscal :
80019600925

Via Università no. 40
09124 Cagliari – Italie
représentée par son Recteur
Francesco MOLA

Considérant l'accord-cadre de coopération et, après présentation du présent accord aux autorités de tutelle selon les textes réglementaires en vigueur dans chaque état concerné, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le présent avenant acte le renouvellement de la convention d'application de l'accord-cadre de coopération n°2020-SRI-287, signée à la date du 19 juin 2020, pour la durée de l'accord-cadre, soit 5 ans.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées et restent en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le présent avenant est rédigé en langue italienne et en langue française, chaque version faisant également foi. Il est conclu pour la durée de l'accord cadre et prendra effet à la date de sa signature.

Fait à Villetaneuse,
Le

Fait à Cagliari,
Le

La Présidente de l'Université Paris XIII -
USPN

Le Recteur de l'Università degli Studi di
Cagliari

Nathalie CHARNAUX

Francesco MOLA

Vote favorable à l'unanimité.

6- Renouveau de l'accord-cadre et de la convention avec l'université napolitaine Federico II

Le Conseil se prononce sur le renouvellement de l'accord-cadre ainsi que de la convention d'application avec cette université.

AVENANT A L'ACCORD CADRE DE COOPERATION 20XX_SRI_xxx (numéro attribué par USPN)

Entre **Université Paris XIII dénommée
Université Sorbonne Paris
Nord (USPN)**

Etablissement public à caractère
scientifique, culturel et
professionnel (EPSCP)

Code APE : 8542Z

N° SIRET : 19931238000017

TVA Intracommunautaire :
FR52199312380

99 Avenue Jean-Baptiste
Clément

93430 Villetaneuse – France

Et **Università degli Studi di
Napoli Federico II**

XXXXXX

Sede di Via G. Paladino, 39
80138 Napoli – Italia

représentée par son Recteur

représentée par sa Présidente
Nathalie CHARNAUX

Matteo LORITO

Considérant l'accord-cadre de coopération et, après présentation du présent accord aux autorités de tutelle selon les textes réglementaires en vigueur dans chaque état concerné, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le présent avenant acte le renouvellement de l'accord-cadre de coopération n° **20XX-SRI-XXX**, signé à la date du **XXXX**, pour une durée de 5 ans.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées et restent en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le présent avenant est rédigé en langue italienne et en langue française, chaque version faisant également foi. Il est conclu pour la durée de l'accord cadre et prendra effet à la date de sa signature.

Fait à Villetaneuse,
Le

La Présidente de l'Université Paris XIII -
USPN

Nathalie CHARNAUX

Fait à Naples,
Le

Le Recteur de l'Università degli Studi di
Napoli Federico II

Matteo LORITO

AVENANT A LA CONVENTION D'APPLICATION
20XX_SRI_xxx (numéro attribué par USPN)

Entre **Université Paris XIII dénommée**
Université Sorbonne Paris
Nord (USPN)

Etablissement public à caractère
scientifique, culturel et
professionnel (EPSCP)

Code APE : 8542Z

N° SIRET : 19931238000017

TVA Intracommunautaire :
FR52199312380

99 Avenue Jean-Baptiste
Clément

93430 Villetaneuse – France

représentée par sa Présidente

Nathalie CHARNAUX

Et **Università degli Studi di**
Napoli Federico II

XXXXXX

Sede di Via G. Paladino, 39
80138 Napoli – Italia

représentée par son Recteur
Matteo LORITO

Considérant l'accord-cadre de coopération et, après présentation du présent accord aux autorités de tutelle selon les textes réglementaires en vigueur dans chaque état concerné, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le présent avenant acte le renouvellement de la convention d'application de l'accord-cadre de coopération n° XXXX, signée à la date du XXXX, pour la durée de l'accord-cadre, soit 5 ans.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées et restent en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le présent avenant est rédigé en langue italienne et en langue française, chaque version faisant également foi. Il est conclu pour la durée de l'accord cadre et prendra effet à la date de sa signature.

Fait à Villetaneuse,
Le

La Présidente de l'Université Paris XIII -
USPN

Nathalie CHARNAUX

Fait à Naples,
Le

Le Recteur de l'Università degli Studi di
Napoli Federico II

Matteo LORITO

Vote favorable à l'unanimité.

7- Renouvellement de l'accord-cadre avec l'université de Macédoine

Le Conseil se prononce sur le renouvellement de l'accord-cadre ainsi que de la convention d'application avec cette université. Il n'existe pas encore de convention d'application.

AVENANT A L'ACCORD CADRE DE COOPERATION
20XX_SRI_xxx (numéro attribué par USPN)

Entre	Université Paris XIII dénommée Université Sorbonne Paris Nord (USPN) Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) Code APE : 8542Z N° SIRET : 19931238000017 TVA Intracommunautaire : FR52199312380 99 Avenue Jean-Baptiste Clément 93430 Villetaneuse – France représentée par sa Présidente Nathalie CHARNAUX	Et	Université de Macédoine (Panepistímio Makedonías) 156 rue Egnatia GR-54636 Thessalonique – Grèce représentée par son Recteur Stylios KATRANIDIS
-------	--	----	---

Considérant l'accord-cadre de coopération et, après présentation du présent accord aux autorités de tutelle selon les textes réglementaires en vigueur dans chaque état concerné, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le présent avenant acte le renouvellement de l'accord-cadre de coopération n° 2021-SRI-199, signé à la date du **XXXX**, pour une durée de 5 ans.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées et restent en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le présent avenant est rédigé en langue grecque et en langue française, chaque version faisant également foi. Il est conclu pour la durée de l'accord cadre et prendra effet à la date de sa signature.

Fait à Villetaneuse,
Le

Fait à Thessalonique,
Le

La Présidente de l'Université Paris XIII - Le Recteur de l'Université de Macédoine
USPN

Nathalie CHARNAUX

Stylios KATRANIDIS

Vote favorable à l'unanimité.

8- Budget 2026

Mme le doyen passe la parole à Mme Lidwine Versaveaud, directrice administrative, pour présenter le budget de la Faculté pour 2026.

Mme la directrice administrative expose que, compte tenu de la situation financière actuelle de l'université, l'ouverture du budget 2026 s'inscrit dans un cadre particulièrement contraint, avec des règles de gestion plus strictes, ceci aux fins d'assurer la continuité des activités tout en maîtrisant les dépenses.

Pour DSPS, le budget a été ouvert à 100 %. On constate une augmentation du budget par rapport à 2025 (201 983 € pour DSPS et 136 762 € en Formation professionnelle) qui reste toutefois artificielle. Elle s'explique par une évolution de la maquette budgétaire : le « fonctionnement » de la formation professionnelle est désormais intégré dans notre périmètre alors qu'il était auparavant géré par le pôle FTLV, et certains flux financiers, notamment liés à la masse salariale reversée en central sur nos fonds propres, sont désormais visibles. Cela améliore la lisibilité budgétaire mais ne correspond pas à des moyens supplémentaires pour DSPS.

Par ailleurs, l'Université demande un effort collectif de sobriété budgétaire avec des objectifs chiffrés. Il est notamment attendu :

– une réduction de 40 % des dépenses de communication et de frais de réception, soit un poste ramené à 14 446 € (*versus* 24 078 € en 2025). Certaines dépenses restent cependant incompressibles, telles celles liées au concours du meilleur discours et à la cérémonie des diplômés de masters ;

- une vigilance renforcée sur les dépenses de mission et de déplacement, qui devront être strictement justifiées au regard des priorités de service ;
- plus globalement, un recentrage des dépenses de fonctionnement sur les besoins essentiels.

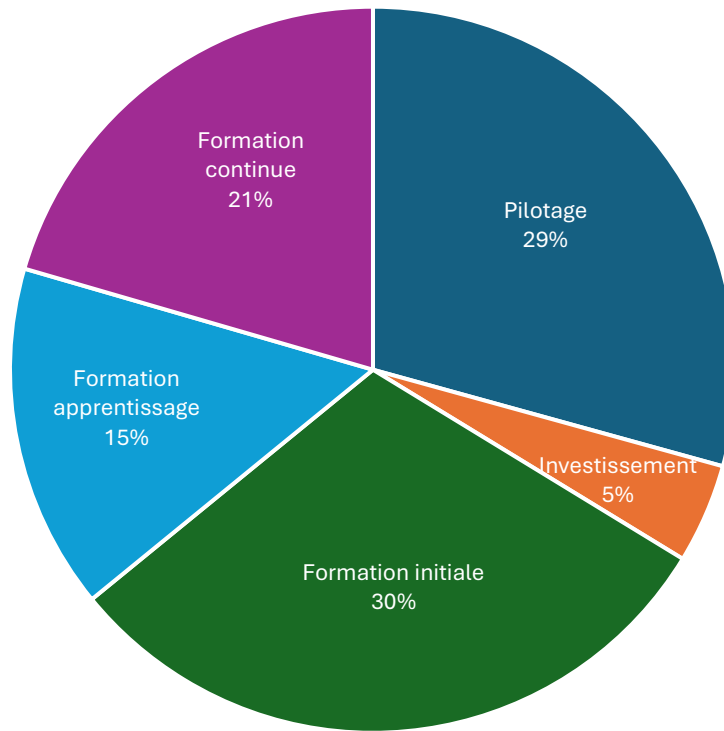
Dans ce cadre, notre priorité reste d'assurer le bon fonctionnement pédagogique et administratif de DSPS, tout en maintenant une gestion prudente et anticipée des engagements.

Nous attendons par ailleurs un retour de la Direction des Affaires Financières concernant notre taxe d'apprentissage, qui n'est pas encore inscrite au budget mais devrait l'être dans le cadre d'un budget rectificatif (BR). Pour mémoire, les crédits de l'année dernière s'élevaient à 12 201,46 €, et les versements 2025 à 12 518,25 € ; ces montants devraient donc nous être crédités au BR.

BUDGET 2026					
Intitulés	Crédits de paiements (CP)	Recettes	Observations		
Dépenses de fonctionnement	365 973		dont 12553 charges de structure		
Dépenses d'investissement	17 000				
Contributions (MS)	89 534		Masse salariale IEJ (reversement vers UB 912)		
Recettes propres		158 544			
Dotation FP		141 963			
Dotation SCSP (Y compris DI)		172 000			
TOTAL	472 507	472 507			
Dépenses	382 973				

DEPENSES 2026						
Centre de coût	Compte budgétaire	Crédits ouverts	Crédits consommés	Solde disponible	% de réalisation	
9010 ADMIN	FONCTIONNEMENT	112 153,00	15 097,39	97 055,61	13,46%	
	INVESTISSEMENT	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00%	
90151 FI	FONCTIONNEMENT	116 342,00	7 274,73	109 067,27	6,25%	
90152 FA	FONCTIONNEMENT	58 940,00	0,00	58 940,00	0,00%	
90153 FC	FONCTIONNEMENT	78 538,00	241,30	78 296,70	0,31%	
TOTAL		382 973,00	22 613,42	360 359,58	5,90%	

Dépenses 2026



Vote favorable à l'unanimité.

9- Gel de TD et CM d'anglais Double-Licence (L3), L1 Droit et M1 Droit privé

À la suite d'absences répétées d'une enseignante d'anglais titulaire, Madame le doyen a été contrainte de demander le gel de la matière pour les formations suivantes, au 1^{er} semestre :

- L3 Double-Licence : 16 étudiants (la totalité de la promotion) : un seul TD a eu lieu, impossible d'instituer une quelconque notation ;
 - L1 Droit : 1 groupe de 24 étudiants ; seules 3 séances sur 10 ont été assurées, impossible d'instituer une quelconque notation. Le jury en a tenu compte lors du jury du 1^{er} semestre dès lors que d'autres groupes ont bénéficié de cet enseignement et ont obtenu une note ;
 - M1 Droit : 1 groupe de 33 étudiants ; 6 séances sur 12 ont été assurées, mais il a été impossible d'organiser une quelconque épreuve, faute de pouvoir respecter le délai réglementaire de 14 jours pour la session d'examens prévus avant Noël et impossibilité de la placer sur la session de janvier. Le jury en a tenu compte lors du jury du 1^{er} semestre dès lors que d'autres groupes ont bénéficié de cet enseignement et ont obtenu une note.
- Compte tenu de l'urgence et faute de solution de rechange, Madame le doyen a été contrainte de demander le gel desdites matières à la CFVU avant que ne se tiennent les jurys du 1^{er} semestre (vote en date du 22 janvier 2026).

Madame le doyen apporte les précisions suivantes : d'une part, il n'a pas été possible de remplacer l'enseignante, titulaire, qui indiquait régulièrement qu'elle allait reprendre ses interventions ; d'autre part, elle a obtenu des RH, alors que le début du second semestre commençait tout aussi mal (absences aux premières séances), que les enseignements de DSPPS soient retirés à cette personne. Grâce à Mme Maillard, responsable de l'équipe des anglicistes, ils ont pu être réattribués à d'autres enseignants qui ont accepté de les reprendre au pied levé.

Mme Judith Maillard, responsable des anglicistes formule le vœu que Mme Jane Shepherdson, actuellement en 6^{ème} année de CDD, soit cédésée et puisse assurer la suite.

Le Conseil se prononce sur la demande de gel.

Vote favorable à l'unanimité.

10- Légère modification de la maquette L2 SP

La responsable de la mention Licence Science Politique et de la deuxième année de la Licence, Mme Marie Loison-Leruste formule la demande suivante : le changement de l'intitulé du cours magistral « Grands courants de la pensée économique » (semestre 3). Effectivement, la licence de science politique ne comprend que ce seul cours d'économie. Or, un enseignement sur les « grands courants de la pensée économique » requière des prérequis en microéconomie, macroéconomie et économie publique et doit être réservé à des étudiants ayant déjà reçu un enseignement d'introduction à cette discipline. Elle propose donc, en concertation avec la section 05, d'intituler ce cours « Introduction à l'économie politique ». Il conviendra ainsi qui spécifiquement à des étudiants de science politique, débutant dans la discipline.

Descriptif des Unités d'Enseignement
Licence Mention Science politique - 2ème Année
Période 2025-2030

SEMESTRE 3 - 30 ECTS				
<i>Enseignements</i>			<i>Coeff.</i>	<i>Ects</i>
UNITE D'ENSEIGNEMENT MAJEURE 3			15	15
Vie politique internationale	CM	30h	5	5
Grands courants de la sociologie contemporaine (Mutualisé avec la L2 AES)	CM	30h	5	5
<i>Grands courants de la sociologie contemporaine</i>	TD	15h		
Grands courants de la pensée économique Introduction à l'Economie Politique	CM	30h	5	5
Grands courants de la pensée économique Introduction à l'Economie Politique	TD	15h		
UNITE D'ENSEIGNEMENT MINEURE 3			6	10
Méthodes quantitatives	CM	21h	3	5
<i>Méthodes quantitatives</i>	TD	15h		
Anthropologie politique	CM	30h	3	5
UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALE 3			3	5
<i>Anglais</i>	TD	15h	1	2
<i>Sensibilisation à la transition écologique</i>	TD	30h	1	2
<i>Sport (DAPS)</i>	TD	15h	1	1
SEMESTRE 4 - 30 ECTS				
<i>Enseignements</i>			<i>Coeff.</i>	<i>Ects</i>
UNITE D'ENSEIGNEMENT MAJEURE 4			20	18
Science politique: l'Etat	CM	30h	5	5
<i>Science politique: l'Etat</i>	TD	15h		
Sociologie du travail et de l'emploi (Mutualisé avec la L2 AES)	CM	30h	5	5
<i>Sociologie du travail et de l'emploi</i>	TD	15h		
Sociologie urbaine (Mutualisé avec la L3 GP)	CM	18h	5	3
Transformation des démocraties	CM	30h	5	5
<i>Transformation des démocraties</i>	TD	15h		
UNITE D'ENSEIGNEMENT MINEURE 4			9	9
Droit administratif	CM	30h	3	4
Vie politique	CM	21h	3	3
<i>Méthodes qualitatives</i>	TD	15h	3	2
UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALE 4			2	3
<i>Anglais</i>	TD	15h	1	2
<i>Informatique, en ligne (PIX)</i>	TD	15h	1	1
UE Libre non obligatoire II		/	0	2

Mise à jour le 20/06/2025

Descriptif des Unités d'Enseignement
Licence Mention Science politique - 2ème Année

Période 2025-2030

SEMESTRE 3 – 30 ECTS		
<i>Enseignements</i>		
UNITE D'ENSEIGNEMENT MAJEURE 3		
Vie politique internationale	CM	30h
Grands courants de la sociologie contemporaine (Mutualisé avec la L2 AES)	CM	30h
<i>Grands courants de la sociologie contemporaine</i>	TD	15h
Introduction à l'économie politique	CM	30h
<i>Introduction à l'économie politique</i>	TD	15h
UNITE D'ENSEIGNEMENT MINEURE 3		
Méthodes quantitatives	CM	21h
<i>Méthodes quantitatives</i>	TD	15h
Anthropologie politique	CM	30h
UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALE 3		
<i>Anglais</i>	TD	15h
<i>Sensibilisation à la transition écologique</i>	TD	30h
<i>Sport (DAPS)</i>	TD	15h
SEMESTRE 4 - 30 ECTS		
<i>Enseignements</i>		
UNITE D'ENSEIGNEMENT MAJEURE 4		
Science politique: l'Etat	CM	30h
<i>Science politique: l'Etat</i>	TD	15h
Sociologie du travail et de l'emploi (Mutualisé avec la L2 AES)	CM	30h
<i>Sociologie du travail et de l'emploi</i>	TD	15h
Sociologie urbaine (Mutualisé avec la L3 GP)	CM	18h
Transformation des démocraties	CM	30h
<i>Transformation des démocraties</i>	TD	15h
UNITE D'ENSEIGNEMENT MINEURE 4		
Droit administratif	CM	30h
Vie politique	CM	21h
<i>Méthodes qualitatives</i>	TD	15h
UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSALE 4		
<i>Anglais</i>	TD	15h
<i>Informatique, en ligne (PIX)</i>	TD	15h

Mise à jour le 20/06/2025

Le Conseil se prononce sur cette modification demandée.
Vote favorable à l'unanimité.

11- Légères modifications de la maquette M1 DPG

La responsable du M1 Droit privé général, Mme Anne Étienney, demande deux modifications de maquette pour les années 2026-27 et suivantes. Elles visent à remédier à des difficultés liées à certains coefficients constatées lors des délibérations du semestre 1 en janvier 2026.

1° Modification du coefficient de la matière avec TD des UE 2 et 7, aux fins d'uniformisation avec le coefficient des autres matières avec TD : la matière avec TD, actuellement de coefficient 1 pour le CM et 1 également pour le TD, passe à 1,5 pour le CM et 1,5 également pour le TD (comme pour les autres matières à TD). L'autre matière de l'UE, choisie sans TD, demeure affectée d'un coefficient 1.

2° Déplacement des cours à option des actuelles UE transversales vers les UE 3 et 8. Le changement, qui n'emporte pas de modification de fond pour ces matières ni leur coefficient, vise simplement à ce que l'anglais constitue la seule matière dans les UE transversales. En effet, à l'heure actuelle, les UE transversales comportent l'anglais obligatoire (coef 1) et une matière au choix (coef 1), de sorte que le coefficient global de l'UE est de 2. Lorsqu'un étudiant est dispensé d'anglais, Apogée applique automatiquement le coefficient global de l'UE à la matière à option, qui est donc affectée d'un coefficient 2 au lieu de 1 pour les étudiants notés en anglais, ce qui crée une rupture d'égalité puisqu'une même matière n'est pas toujours affecté du même coefficient.

Exemples :

1° *Étudiant* dispensé d'anglais et ayant la note de 08 dans la matière à option, le coefficient 2 appliqué à cette matière donne une moyenne générale du semestre de 9,14. Si le coefficient 1 est appliqué à cette matière comme c'est le cas pour les étudiants notés en anglais, la moyenne générale du semestre est de 9,25. L'étudiant est alors désavantagé par le coefficient 2.

2° *Étudiant* dispensé d'anglais et ayant la note de 14,5 dans la matière à option, le coefficient 2 appliqué à cette matière donne une moyenne générale du semestre de 11,84. Si le coefficient 1 est appliqué à cette matière comme c'est le cas pour les étudiants notés en anglais, la moyenne générale du semestre est de 11,57. Au contraire du cas précédent, l'étudiant est alors avantagé par le coefficient 2.

Descriptif des unités d'enseignement
Master 1 mention Droit parcours Droit Privé Général
Année universitaire 2025-2026

SEMESTRE 1 - 30 ECTS				
ENSEIGNEMENTS	CM/TD	HEURES	COEFF.	ECTS
UE 1 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTALE 1				
Une matière obligatoire au choix et son TD :				
Droit des régimes matrimoniaux	CM	33h	1,5	3
Droit des régimes matrimoniaux	TD	15h	1,5	3
Régime général de l'obligation	CM	33h	1,5	3
Régime général de l'obligation	TD	15h	1,5	3
UE 2 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTALE 2				
Deux matière obligatoires dont 1 seule avec TD, l'autre bascule automatiquement sur un CM coefficient 1				
Droit des sûretés (Mutualisé avec le M1DDA)	CM	33h	1 => devient coeff 1,5	3
Droit des sûretés (Mutualisé avec le M1DDA)	TD	15h	1 => 1,5	3
Droit international privé 1 (Mutualisé avec le M1DDA)	CM	33h	1 => 1,5	3
Droit international privé 1 (Mutualisé avec le M1DDA)	TD	15h	1 => 1,5	3
UE 3 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 1				
Une matière au choix :				
Droit pénal des affaires (Mutualisé avec le M1DDA)	CM	33h	1	3
Droit des assurances (Mutualisé avec le M1RSE)	CM	33h	1	3
matières déplacées depuis l'UE 5: Une matière au choix :				
Histoire de la procédure pénale	CM	33h	1	3
Droit fiscal des affaires 1 (Mutualisé avec le M1DDA)	CM	33h	1	3
UE 4 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 2				
Une matière obligatoire				
Voies d'exécution	CM	33h	1	3
Une matière obligatoire (celle non choisie en UE 1)				
Régime général de l'obligation	CM	33h	1	3
Droit des régimes matrimoniaux	CM	33h	1	3
UE 5 - UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAL				
Une matière obligatoire				
Anglais juridique (Mutualisé avec le M1DDA et le M1RSE)	CM	18h	1	3
matières déplacées dans l'UE 3				
Histoire de la procédure pénale	CM	33h	1	3
Droit fiscal des affaires 1 (Mutualisé avec le M1DDA)				
SEMESTRE 2 - 30 ECTS				
ENSEIGNEMENTS	CM/TD	HEURES	COEFF.	ECTS
UE 6 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTALE 1				
Une matière obligatoire au choix et son TD				
Droit des successions et des libéralités	CM	33h	1,5	3
Droit des successions et des libéralités	TD	15h	1,5	3
Procédure pénale	CM	33h	1,5	3
Procédure pénale	TD	15h	1,5	3
UE 7 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTALE 2				
Deux matière obligatoires dont 1 seule avec TD, l'autre bascule automatiquement sur un CM coefficient 1				
Prévention et traitement des difficultés des entreprises (Mutualisé avec le M1DDA et le M1RSE)	CM	33h	1= devient coeff 1,5	3
Prévention et traitement des difficultés des entreprises (Mutualisé avec le M1DDA)	TD	15h	1= devient coeff 1,5	3
Droit international privé 2 (Mutualisé avec le M1DDA et le M1RSE)	CM	33h	1= devient coeff 1,5	3
Droit international privé 2 (Mutualisé avec le M1DDA)	TD	15h	1= devient coeff 1,5	3
UE 8 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 1				
Une matière au choix				
Convention européenne des droits de l'homme et droit privé (Mutualisé avec le M1RSE)	CM	33h	1	3
Droit de la consommation (Mutualisé avec le M1DDA)	CM	33h	1	3
matières déplacées depuis l'UE 10: Une matière au choix :				
Histoire de la justice (Mutualisé avec le M1 RSE)	CM	33h	1	3
Droit fiscal des affaires 2 (Mutualisé avec le M1DDA)	CM	33h	1	3
UE 9 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 2				
Une matière au choix				
Droit immobilier	CM	33h	1	3
Contentieux administratif (Mutualisé avec le M1 Droit Public)	CM	33h	1	3
Une matière au choix :				
Droit des successions (si non choisi dans l'UE 6)	CM	33h	1	3
Droit de l'urbanisme (Mutualisé avec le M1 Droit Public)	CM	33h	1	3
UE 10 - UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAL				
Une matière obligatoire :				
Anglais juridique (Mutualisé avec le M1DDA et le M1RSE)	CM	18h	1	3
matières déplacées dans l'UE 8: Une matière au choix :				
Histoire de la justice (Mutualisé avec le M1 RSE)	CM	33h	1	3
Droit fiscal des affaires 2 (Mutualisé avec le M1DDA)	CM	33h	1	3
UNITE D'ENGAGEMENT LIBRE				

Descriptif des unités d'enseignement
Master 1 mention Droit parcours Droit Privé Général
Année universitaire 2025-2026

SEMESTRE 1 - 30 ECTS				
ENSEIGNEMENTS	CM/TD	HEURES	COEFF.	ECTS
UE 1 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTALE 1			3	6
Une matière obligatoire au choix et son TD :				
Droit des régimes matrimoniaux	CM	33h	1,5	3
Droit des régimes matrimoniaux	TD	15h	1,5	3
Régime général de l'obligation	CM	33h	1,5	3
Régime général de l'obligation	TD	15h	1,5	3
UE 2 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTALE 2			4	9
Deux matière obligatoires dont 1 seule avec TD, l'autre bascule automatiquement sur un CM coefficient 1				
Droit des sûretés (Mutualisé avec le M1DDA)	CM	33h	1,5	3
Droit des sûretés (Mutualisé avec le M1DDA)	TD	15h	1,5	3
Droit international privé 1 (Mutualisé avec le M1DDA)	CM	33h	1,5	3
Droit international privé 1 (Mutualisé avec le M1DDA)	TD	15h	1,5	3
UE 3 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 1			2	6
Une matière au choix :				
Droit pénal des affaires (Mutualisé avec le M1DDA)	CM	33h	1	3
Droit des assurances (Mutualisé avec le M1RSE)	CM	33h	1	3
Une matière au choix :				
Histoire de la procédure pénale	CM	33h	1	3
Droit fiscal des affaires 1 (Mutualisé avec le M1DDA)	CM	33h	1	3
UE 4 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 2			2	6
Une matière obligatoire				
Voies d'exécution	CM	33h	1	3
Une matière obligatoire (celle non choisie en UE 1)				
Régime général de l'obligation	CM	33h	1	3
Droit des régimes matrimoniaux	CM	33h	1	3
UE 5 - UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAL			1	3
Une matière obligatoire				
Anglais juridique (Mutualisé avec le M1DDA et le M1RSE)	CM	18h	1	3
SEMESTRE 2 - 30 ECTS				
ENSEIGNEMENTS	CM/TD	HEURES	COEFF.	ECTS
UE 6 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTALE 1			3	6
Une matière obligatoire au choix et son TD.				
Droit des successions et des libéralités	CM	33h	1,5	3
Droit des successions et des libéralités	TD	15h	1,5	3
Procédure pénale	CM	33h	1,5	3
Procédure pénale	TD	15h	1,5	3
UE 7 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTALE 2			4	9
Deux matière obligatoires dont 1 seule avec TD, l'autre bascule automatiquement sur un CM coefficient 1				
Prévention et traitement des difficultés des entreprises (Mutualisé avec le M1DDA et le M1RSE)	CM	33h	1,5	3
Prévention et traitement des difficultés des entreprises (Mutualisé avec le M1DDA)	TD	15h	1,5	3
Droit international privé 2 (Mutualisé avec le M1DDA et le M1RSE)	CM	33h	1,5	3
Droit international privé 2 (Mutualisé avec le M1DDA)	TD	15h	1,5	3
UE 8 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 1			2	6
Une matière au choix.				
Convention européenne des droits de l'homme et droit privé (Mutualisé avec le M1RSE)	CM	33h	1	3
Droit de la consommation (Mutualisé avec le M1DDA)	CM	33h	1	3
Une matière au choix.				
Histoire de la justice (Mutualisé avec le M1 RSE)	CM	33h	1	3
Droit fiscal des affaires 2 (Mutualisé avec le M1DDA)	CM	33h	1	3
UE 9 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 2			2	6
Une matière au choix.				
Droit immobilier	CM	33h	1	3
Contentieux administratif (Mutualisé avec le M1 Droit Public)	CM	33h	1	3
Une matière au choix :				
Droit des successions (si non choisi dans l'UE 6)	CM	33h	1	3
Droit de l'urbanisme (Mutualisé avec le M1 Droit Public)	CM	33h	1	3
UE 10 - UNITE D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAL			1	3
Une matière obligatoire :				
Anglais juridique (Mutualisé avec le M1DDA et le M1RSE)	CM	18h	1	3
UNITE D'ENGAGEMENT LIBRE				
Points bonus éventuels, engagements étudiants				

Le Conseil se prononce sur ces modifications demandées.
Vote favorable à l'unanimité.

12- Légère modification de la maquette M2 ONG

Les responsables de la formation, Mme Despina Sinou et M. Antoine Pécoud, demandent au conseil le changement du cours magistral « Société civile et ONG ». Le nouvel enseignement serait « Réfugiés et droit d'asile ».

Ce changement fait suite à : (1) le caractère un peu trop théorique du cours, qui n'est plus conforme aux attentes des étudiants à la recherche de compétences plus opérationnelles ; (2) les attentes des étudiants sur ce sujet spécifique de l'asile et leur investissement dans différentes associations de soutien aux réfugiés ; (3) l'évolution professionnelle de M. Pécoud et sa position de juge assesseur à la CNDA depuis 2025, qui lui permet de donner une dimension pratique à cet enseignement (visite à la CNDA, étude de cas, etc.).

Le nombre d'heures de cours en change pas (24h CM) et sa place dans la maquette non plus.

Descriptif des unités d'enseignement
 Master 2 mention Sciences Politiques
 Année universitaire 2025-2026

SEMESTRE 3 – 30 ECTS -						
Enseignements	CM	Volumes Horaires	Coef.	Ects	Total EqTD	Section
UE 1 : COOPERATION ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES						
Droit des organisations internationales	CM	21	1	3	31,5	
Société civile et ONG- Réfugiés et droit d'asile	CM	24	1	3	36	
Gouvernance de l'asile et des migrations	CM	21	1	3	31,5	
Questions de coopération internationale	CM	24	1	3	36	
UE 2 : JUSTICE, DROITS DE L'HOMME ET ACTION NON GOUVERNEMENTALE						
Droit international et européen des droits de	CM	21	1	3	31,5	
Justice transitionnelle	CM	12	1	2	18	
Justice pénale internationale	CM	12	1	2	18	
Human Rights Advocacy	CM	12	1	2	18	
Approches militantes du droit	CM	12	1	2	18	
Genre et action non gouvernementale	CM	12	1	2	18	
L'action non gouvernementale en matière de lutte contre l'exclusion sociale	CM	12	1	2	18	
UE 3 : Unités d'enseignement complémentaires						
Coopération décentralisée et ancrages locaux de la coopération internationale	CM	12	1	2	18	
Opérateurs et ingénierie de projets de coopération	CM	9	1	1	13,5	
TOTAL S1					306	
SEMESTRE 4 - 30 ECTS -						
Enseignements	CM	Volumes	Coef.	Ects		
UE 4 : Action humanitaire et action non						
Droit international humanitaire et des catastrophes	CM	18	1	3	27	
Politique et technique de l'action humanitaire I	CM	15	1	2	22,5	
Politique et technique de l'action humanitaire II	CM	12	1	2	18	
Action collective et pratiques des ONG	CM	12	1	2	18	
UE 5 : Environnement et développement durable						
Droit international et européen de l'environnement	CM	21	1	4	31,5	
Justice climatique	CM	12	1	2	18	
Droits humains et responsabilité sociale des entreprises	CM	12	1	2	18	
UE 6 : Unités d'enseignement complémentaires						
					0	

Descriptif des unités d'enseignement
 Master 2 mention Sciences Politiques
 Année universitaire 2025-2026

SEMESTRE 3 – 30 ECTS -							
Enseignements	CM	Volumes Horaires	Coeff.	Ects	Total EqTD	Section	
UE 1: COOPERATION ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES							
Droit des organisations internationales	CM	21	1	3	31,5		
Réfugiés et droit d'asile	CM	24	1	3	36		
Gouvernance de l'asile et des migrations	CM	21	1	3	31,5		
Questions de coopération internationale	CM	24	1	3	36		
UE 2: JUSTICE, DROITS DE L'HOMME ET ACTION NON GOUVERNEMENTALE							
Droit international et européen des droits de	CM	21	1	3	31,5		
Justice transnationale	CM	12	1	2	18		
Justice pénale internationale	CM	12	1	2	18		
Human Rights Advocacy	CM	12	1	2	18		
Approches militantes du droit	CM	12	1	2	18		
Genre et action non gouvernementale	CM	12	1	2	18		
L'action non gouvernementale en matière de lutte contre l'exclusion sociale	CM	12	1	2	18		
UE 3 : Unités d'enseignement complémentaires							
Coopération décentralisée et ancrages locaux de la coopération internationale	CM	12	1	2	18		
Opérateurs et ingénierie de projets de coopération internationale	CM	9	1	1	13,5		
TOTAL S1					306		
SEMESTRE 4 - 30 ECTS -							
Enseignements	CM	Volumes Horaires	Coef.	Ects			

UE 4 : Action humanitaire et action non gouvernementale									
Droit international humanitaire et des catastrophes	CM	18	1	3	27				
Politique et technique de l'action humanitaire I	CM	15	1	2	22,5				
Politique et technique de l'action humanitaire II	CM	12	1	2	18				
Action collective et pratiques des ONG	CM	12	1	2	18				
UE 5 : Environnement et développement durable					0				
Droit international et européen de l'environnement	CM	21	1	4	31,5				
Justice climatique	CM	12	1	2	18				
Droits humains et responsabilité sociale des entreprises	CM	12	1	2	18				
UE 6 : Unités d'enseignement complémentaires					0				
Action non gouvernementale pour le respect des droits	CM	24	1	3	36				
English : Diplomacy, Development and International E	CM	24	1	3	36				
Gestion de projet et fundraising	CM	12	1	1	18				
UE 7 : Mémoire et stage					0				
Mémoire			1	4	0				
Stage			1	2	0				
UE 8 : Unité d'enseignement spécifique					0				
Engagement étudiant				2	0				
TOTAL S2					243				
TOTAL S1 + S2					549				
TOTAL / étudiant					366				

X

on non gouvernementale pour le respect des droits hun	CM	24	1	3	36	
English: Diplomacy, Development and International Ex	CM	24	1	3	36	
Gestion de projet et fundraising	CM	12	1	1	18	
Mémoire			1	4	0	
Stage			1	2	0	
UE 8 : Unité d'enseignement spécifique				2	0	
Engagement étudiant					0	
TOTAL S2					243	
TOTAL S1 + S2					549	
TOTAL / étudiant					366	

Le Conseil vote sur le changement de maquette demandé.

Vote favorable à l'unanimité.

Le Doyen,



13- Responsabilité de la L3 Droit

À la suite du détachement de M. Julien Cazala (PR 02), la responsabilité de la L3 Droit s'est retrouvée vacante. Un appel à candidature a été lancé auprès des collègues de la Faculté.

Une candidature, accompagnée d'une lettre, a été reçue, celle de M. François-Xavier Fort (PR 02).

Mme le doyen remercie M. Fort de s'être porté volontaire.

Le Conseil se prononce sur cette candidature.

Vote favorable à l'unanimité.

14- Responsabilité du M2 Études Stratégiques

À la suite du détachement de M. Julien Cazala (PR 02), la responsabilité du M2 Études stratégiques (mention Masters Science politique) s'est retrouvée vacante. Un appel à candidature a été lancé auprès des collègues de la Faculté.

Une candidature a été reçue, celle d'un binôme constitué par M. Charles Reiplinger (MCF 02) et M. Kévin Gauthier (ESAS 11 ; doctorant en science politique, relations internationales).

Mme le doyen remercie MM Gauthier et Reiplinger de s'être portés volontaires.

Le Conseil se prononce sur cette candidature.

Vote favorable à l'unanimité.

15- Modification de la composition des commissions de recrutement MonMaster, mention science politique

À la suite du détachement de M. Julien Cazala, responsable du M2 Études stratégiques (mention Masters Science politique) et de la reprise de cette formation par MM Charles Reiplinger et Kévin Gauthier, il est nécessaire de revoir la composition des commissions de recrutement MonMaster mention Science politique.

Les responsables des quatre Masters 2 étant tous membre de chacune de ces commissions de recrutement, il convient de toutes les réexaminer.

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE :

16- Calendrier universitaire Licences M1

Deux projets de calendriers sont présentés au Conseil. Madame le doyen précise que les M2, et l'IEJ ont leur calendrier propre voté en juin.

La stabilité des dates de vacances de fin d'année civile a pour effet un premier semestre équivalent à celui des années précédentes, avec, en particulier, la possibilité de proposer 2 semaines sans TD en début d'année, ce pour les 2 projets.

Pour le second semestre, la position des vacances d'hiver et de printemps est plutôt favorable et permet également la possibilité de proposer 2 semaines sans TD en début de semestre.

Les 2 projets respectent les règles impératives (par exemple, il n'est pas possible d'organiser des examens passé la date du 30 juin) et des usages internes (par exemple, 2 semaines pour les vacances de printemps).

Le second projet est similaire aux projets des années précédentes en nombre de semaines consacrées aux examens.

Le premier projet, inédit, répond à certaines demandes des étudiants et des collègues (BIATSS et enseignants), à savoir étendre la période des examens « oraux ». En effet, il propose 2 semaines qui permettraient de les étaler.

Les « oraux-écrits » éventuels devront obligatoirement avoir lieu la 1^{ère} semaine afin de laisser un temps suffisant pour la correction des copies et la rentrée des notes avant établissement des PV.

Le Conseil se prononce sur ces deux projets de calendrier universitaire Licences M1.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026-2027 - Projet 1

septembre 2026		octobre 2026		novembre 2026		décembre 2026		janvier 2027		février 2027		mars 2027		avril 2027		mai 2027		juin 2027		juillet 2027	
jour	Semaine	jour	Semaine	jour	Semaine	jour	Semaine	jour	Semaine	jour	Semaine	jour	Semaine	jour	Semaine	jour	Semaine	jour	Semaine	jour	Semaine
1 M	VACANCES	1 J		1 D	FÉRIÉ	1 M		1 V		1 L	JURY	1 L		1 J		1 S	FÉRIÉ	1 M		1 J	
2 M		2 V		2 L		2 M	TD10	2 S		2 M	JURY	2 M		2 V	TD8	2 D		2 M		2 V	
3 J	Pré rentrée	3 S		3 M		3 J		3 D		3 M		3 M	CM6	3 S		3 L		3 J	RÉVISIONS	3 S	
4 V		4 D		4 M	CM8	4 V		4 L	EXAMENS MATIÈRES SANS TD	4 J	CM 3 TD1	4 D		4 D		4 M	RÉVISIONS	4 V		4 D	
5 S		5 L		5 J	TD6	5 S		5 M		5 V		5 V	TD4	5 L		5 M		5 S		5 L	
6 D		6 M		6 V		6 D		6 M	EXAMENS MATIÈRES SANS TD	6 S		6 S		6 M	VACANCES	6 J	FÉRIÉ	6 D		6 M	
7 L		7 M		7 S		7 L		7 J		7 D		7 D		7 V		7 V	FÉRIÉ	7 L	JURY	7 M	
8 M		8 J		8 D		8 M	RÉVISIONS	8 V		8 L		8 M		8 J		8 S		8 M		8 J	
9 M		9 V		9 L	CM9	9 M		9 S		9 M		9 M		9 V		9 D		9 M		9 V	
10 J		10 S		10 M		10 M		10 D	EXAMENS MATIÈRES SANS TD	10 M	CM4	10 M		10 S		10 L		10 J	RÉVISIONS	10 S	
11 V		11 D		11 M	FéRIÉ	11 M		11 L		11 J	TD2	11 J		11 D		11 M		11 M		11 D	
12 S		12 L		12 V		12 V		12 M	EXAMENS MATIÈRES SANS TD	12 V		12 V		12 L		12 M	EXAMENS MATIÈRES AVEC TD	12 S		12 L	
13 D		13 M		13 J		13 J		13 M		13 S		13 S		13 M		13 J		13 J		13 M	
14 L		14 M	CM6	14 S	TD4	14 S		14 V		14 D		14 D		14 M	VACANCES	14 V		14 V		14 M	
15 M		15 V		15 D		15 D		15 J	EXAMENS MATIÈRES SANS TD	15 L		15 L		15 V		15 S		15 M		15 J	
16 M		16 J		16 L		16 L	EXAMENS MATIÈRES AVEC TD	16 S		16 V		16 M		16 V		16 D		16 M		16 V	
17 J	CM2	17 S		17 M		17 M		17 D		17 M	VACANCES	17 M		17 S		17 L	FÉRIÉ	17 J		17 S	
18 V		18 D		18 M		18 M		18 L		18 J		18 J		18 D		18 M		18 V		18 D	
19 S		19 L		19 J	CM10	19 J		19 M		19 V		19 V		19 M		19 L		19 M		19 L	
20 D		20 M		20 V	TD8	20 V		20 M		20 S		20 S		20 M		20 J	EXAMENS MATIÈRES SANS TD	20 D		20 M	
21 L		21 M	CM7	21 S	TD5	21 S		21 J	CM1*	21 D		21 D		21 M		21 V	EXAMENS MATIÈRES SANS TD	21 L		21 M	
22 M		22 J		22 D		22 D		22 V		22 L		22 L		22 J	CM11	22 S		22 M		22 J	
23 M		23 V		23 M		23 M		23 S		23 M		23 M		23 V		23 D		23 M		23 V	
24 J	CM3 TD1	24 S		24 J		24 J	VACANCES	24 D		24 M	CM5	24 M		24 S	CM11	24 L		24 J	SESSION 2	24 S	
25 V		25 D		25 M		25 M		25 L		25 J	TD3	25 J		25 D		25 M		25 V		25 D	
26 S		26 L		26 J	CM11	26 J		26 M		26 V		26 V		26 L		26 M	EXAMENS MATIÈRES SANS TD	26 S		26 L	
27 D		27 M		27 V		27 V		27 M	CM2	27 S		27 S		27 M		27 J		27 D		27 M	
28 L		28 M		28 S		28 S		28 J		28 D		28 D		28 V	TD10	28 M		28 L		28 M	
29 M	CM4 TD2	29 J		29 D		29 D	VACANCES	29 V		29 J		29 J		29 M		29 S		29 M		29 J	
30 M		30 V		30 L		30 L		30 S		30 M		30 M	CM10	30 V		30 D		30 M		30 V	
31 S		31 S		31 S		31 S		31 D		31 D		31 M		31 V		31 L		31 M		31 S	

* Début de tous les CM (33 heures et 30 heures)

- Pré-entrée
- Période d'enseignement
- Période de révisions

- Période d'examens (écrits)
- Période d'examens (oraux et oraux-écrits)
- Période d'examens (oraux)

- Jury
- Session 2

- Période de vacances
- Dimanche et/ou férié

Conseil de Faculté du 09 mars 2026 ; CFVU du

Vote pour le projet 1 à la majorité (1 abstention ; 2 votes contre).

17- Calendrier des candidatures et Composition des commissions de recrutement E-Candidat et Collège de droit

Mme le doyen rappelle que le Conseil doit se prononcer sur ces calendriers ainsi que la composition des commissions de recrutement sur la plateforme E-Candidat.

Il convient également valider la composition de la commission de recrutement du Collège de droit et son calendrier, la formation étant hors E-Candidat.

.

Composante	Code	Type_diplome	Mention	Parcour_type	Dat_deb_depot_form	Dat_fin_depot_form	Dat_retour_form	Dat_publil_form	Président(e)	Membres(s)	Capacité d'accueil
UFR D595	DXDRO	CAPACITÉ	Capacité en Droit	Capacité en Droit	Session 1 : 22/06/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 08/07/2026 Session 2 : 28/08/2027	Session 1 : 08/07/2026 Session 2 : 28/08/2028	Session 1 : 22/07/2026 Session 2 : 01/09/2026	Paul CHAUVIN-MADEIRA	Grégoire LEMARCHAND-GHICA Edwin MYRTIL-CALLAUD Salim DOUMI Hamidou TANGARA	35
UFR D595	DZAES	LICENCE LMD	Lic Administration Economique et Sociale	Licence Administration Economique et Sociale an2	Session 1 : 01/05/2026	Session 1 : 03/06/2026	Session 1 : 03/06/2026	Session 1 : 30/06/2026	Julian LAHIERTE	Manon DECAUX Xavier DAUCHY Mehdi MORTAZAVI	
UFR D595	DZDRO	LICENCE LMD	Lic Droit	Licence Droit an2	Session 1 : 01/05/2026	Session 1 : 03/06/2026	Session 1 : 03/06/2026	Session 1 : 30/06/2026	Philippe CHAUVIRE	Nathalie BLANC Marthe BOUCHET Judith MAILLARD	
UFR D595	DZSPO	LICENCE LMD	Lic Science Politique parcours: socio po	Licence Science Politique an2	Session 1 : 01/05/2026	Session 1 : 03/06/2026	Session 1 : 03/06/2026	Session 1 : 30/06/2026	Marie LOISON-LERUSTE	Julien VITORES Antoine PECQUOD Gwenaelle PERRIER	
UFR D595	DZAEF	LICENCE LMD	Lic AES parcours Entreprise	Licence Administration Economique et Sociale pa. Entreprise an3	Session 1 : 01/05/2026	Session 1 : 03/06/2026	Session 1 : 03/06/2026	Session 1 : 30/06/2026	Xavier DAUCHY	Dominique HIEBEL Corinne BAYLAC Yaasir MUSSA	
UFR D595	D3GP	LICENCE LMD	Lic Administration Economique et Sociale pa. Gest Publ	Licence Administration Economique et Sociale pa. Gestion Publique an3	Session 1 : 01/05/2026	Session 1 : 03/06/2026	Session 1 : 03/06/2026	Session 1 : 30/06/2026	Xavier DAUCHY	Dominique HIEBEL Corinne BAYLAC Yaasir MUSSA	
UFR D595	D3DRO	LICENCE LMD	Lic Droit	Licence Droit an3	Session 1 : 01/05/2026	Session 1 : 03/06/2026	Session 1 : 03/06/2026	Session 1 : 30/06/2026	Francois-Xavier FORT	Anne CAMMILLERI Magali ROUSSEL	
UFR D595	D3SPO	LICENCE LMD	Lic Science Politique parcours: socio po	Licence Science Politique an3	Session 1 : 01/05/2026	Session 1 : 03/06/2026	Session 1 : 03/06/2026	Session 1 : 30/06/2026	Julien VITORES	Marie LOISON Pierre LEFEBURE Antonin THYRARD	
UFR D595	D5CDL	MASTER 2	Master2 Droit pa. CDI	Master2 Droit pa. Contentieux des droits et libertes fondamentaux	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Catherine FABREGOULE	Jean-Jacques MENEURET Despina SINOU Guilhem JULIA	
UFR D595	D5DAN	MASTER 2	Master2 Droit pa. DAN	Master2 Droit pa. Droit des activites numeriques	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Guilhem JULIA	Michel SEFANI Anne FAUCHON	
UFR D595	D5DCO	MASTER 2	Master2 Droit pa. Contentieux	Master2 Droit pa. Contentieux	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Marthe BOUCHET	Anne FAUCHON Anne ETIENNE-DE-SAINTE-MARIE	
UFR D595	D5DDA	MASTER 2	Master2 Droit des Affaires approfondi	Master2 Droit pa. Droit Des Affaires approfondi	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Nathalie BLANC	Anne FAUCHON Anne-Cecile MARTIN Bernard HAFTTEL	
UFR D595	D5DIM	MASTER 2	Master2 Droit Immobilier	Master2 Droit pa. Droit Immobilier	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Anne ETIENNE-DE-SAINTE-MARIE	Anne FAUCHON Claire SEFANI	
UFR D595	D5DJF	MASTER 2	Master2 Droit pa.DJF	Master2 Droit pa. Droits et libertes fondamentaux dans les collectivites et entreprises	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Celine RUET	Nathalie FERRE Marthe BOUCHET Magali ROUSSEL Catherine FABREGOULE Franck LAFAILLE	
UFR D595	D5DNO	MASTER 2	Master2 Droit Notarial	Master2 Droit Notarial	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Bernard HAFTTEL	Claire SEFANI-CHAZAL Anne ETIENNE-DE-SAINTE-MARIE	
UFR D595	D5DPU	MASTER 2	Master2 Droit pa.DPU	Master2 Droit pa. Droit public general (recherche et carrieres publiques)	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Eric DESMONS	Jacques MAURY DE SAINT-VICTOR Despina SINOU	
UFR D595	D5EIF	MASTER 2	Master2 Droit pa. DEFI	Master2 Droit pa. Droit Fiscal Europeen et International	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Franck LAFAILLE	Corinne BAYLAC Cendrine DELVRE	
UFR D595	D5RSE	MASTER 2	Master2 Droit pa. DSRSE	Master2 Droit pa. Droit Social et Relations Sociales dans l'entreprise	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Nathalie FERRE	Magali ROUSSEL Celine RUET	
UFR D595	D5RSE2	MASTER 2 APPRENTISSAGE	Master2 Droit pa. DSRSE (AP)	Master2 Droit pa. Droit Social et Relations Sociales dans l'entreprise (AP)	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Nathalie FERRE	Magali ROUSSEL Celine RUET	
UFR D595	D5PCP	MASTER 2	Master2 Science politique pa. PPT/CP	Master2 Science politique pa. Politiques publiques et territoriales s/p. Carrieres politiques et publiques	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Pierre LEFEBURE	Gwenaelle PERRIER Antoine PECQUOD Despina SINOU	
UFR D595	D5ETS	MASTER 2	Master2 Science politique pa. ES	Master2 Science politique pa. Etudes Strategiques	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Charles REPLENGER	Antoine PECQUOD Gaetha DORE Gwenaelle PERRIER Despina SINOU Kevin GAUTHIER	
UFR D595	D5ONG	MASTER 2	Master2 Science politique pa. CONG	Master2 Science politique pa. Cooperation Internationale et ONG	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Antoine PECQUOD	Antoine PECQUOD Gaetha DORE Despina SINOU Pierre LEFEBURE	
UFR D595	D5PCP	MASTER 2	Master2 Science politique pa. PCPE	Master2 Science politique pa. Politiques commerciales avec les pays émergents	Session 1 : 01/05/2026 Session 2 : 17/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 03/06/2026 Session 2 : 28/08/2026	Session 1 : 30/06/2026 Session 2 : 08/09/2026	Gaetha DORE Mehdi MORTAZAVI	Antoine PECQUOD Despina SINOU Gwenaelle PERRIER Pierre LEFEBURE	
UFR D595	D5EN	PREPARATION A L'IEJ	Preparation à l'Institut d'Etudes Judiciaires	Preparation du CRPFA à l'Institut d'Etudes Judiciaires	01/10/2026	11/12/2026	11/12/2026		Celine BLOUD REY	Sabrina SAKHSOUKH	250

Vote favorable à l'Unanimité

18- Plateforme Studocu

La plateforme STUDOCU <studocu.com/fr> se présente comme une communauté entre étudiants issus d'universités du monde entier permettant de partager *via* leur plateforme des notes de cours, des travaux-dirigés, des sujets d'examens et des fiches, notamment en droit.

Ce site contient plus de 50 millions de documents, dont au moins 1000 cours de droit d'universitaires français et de nombreux documents juridiques.

Il a été constaté que des supports relatifs à des enseignements dispensés au sein des universités françaises (notamment USPN et en particulier notre Faculté) parfois associé aux noms des enseignants, sont consultables sur cette plateforme, parfois librement et parfois sous réserve d'avoir un abonnement payant.

Ces partages de documents sont préjudiciables à deux titres.

En premier lieu, les étudiants partagent leur prise de notes de cours universitaires à destination d'autres étudiants. Par conséquent, il n'y a aucun contrôle ni vérification du contenu. Les prises de notes de cours oraux sont donc de mauvaise qualité,

En second lieu, les étudiants partagent les cours sans autorisation. Or, ces cours oraux peuvent être protégés par le droit d'auteur selon l'article L. 111-2 du *Code de la Propriété Intellectuelle*, qui dispose que « *Sont considérés notamment comme œuvres de l'esprit au sens du présent code (...) « les conférences, allocutions, sermons, plaidoiries et autres œuvres de même nature »*. En effet, les cours expriment la personnalité de leur auteur à la fois dans leur composition (plan, fil directeur, articulation, agencement) mais aussi dans leur expression (choix des mots, tournures grammaticales, syntaxe). La protection par le droit d'auteur peut donc leur être octroyée.

La conférence des doyens s'est saisie de la question. Mme le doyen indique que plusieurs collègues se sont plaints auprès d'elle de la situation après avoir été informés que certains de leurs cours s'étaient retrouvés sur leur site.

Deux projets de lettres ont été rédigés, l'un à destination des collègues, l'autre à celle des étudiants. Mme le doyen va les leur faire adresser.

19- Présentation de l'association des étudiants du Master Droit privé général USPN (DPGUSPN).

Madame Marina Moreau, étudiante en master 1 droit privé générale, présidente et Monsieur Caner Pamuk, étudiant en master 1 droit des affaires approfondi et co-président, sont invités au Conseil pour présenter cette association nouvellement créée.

M. Pamuk prend la parole. Il remercie le Conseil de son invitation et M. Guilhem Julia de son parrainage.

Mme Moreau présente les raisons de la création qui sont notamment le manque de repères pour les étudiants (souvent nouvellement arrivés à USPN), l'entraide estudiantine en cours de la formation et la suite de leur parcours en fin d'études.

L'association développe trois pôles : 1- Tutorat et parrainage (des L1 ; des L3) et séances de révision entre M1 ; 2- Événementiel (événements et visites) ; 3- Relations extérieures (TA Montreuil, TJ et TC Bobigny ; éditeurs : prix préférentiels).

Mme le doyen les félicite pour leur démarche, leur donne quelques indications sur des collègues à contacter pour le tutorat, des partenaires extérieurs et les assure de son soutien. Un échange a lieu sur les relations possibles avec d'autres associations étudiantes et sur la négociation de codes à tarif très préférentiel.

Aucune question diverse n'ayant été transmise et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h11.

**Le doyen,
Anne Fauchon**